

**MARCHE PUBLIC PASSE SELON UNE
PROCEDURE ADAPTEE**

La procédure utilisée est la suivante :

Procédure adaptée passée en application des articles L 2123-1, R 2123-1 3°), R 2123-4, R 2123-5 et R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du code de la commande publique (CCP).

**ACCORD-CADRE
POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA
RESTAURATION SCOLAIRE**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

Marché n° 2024-CAN

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Riaille
170 Rue du cèdre
44440 RIAILLE
Tél. 02.40.97.80.25 – Courriel f.fraudeau@riaille.fr

SOMMAIRE

1)	PRESENTATION DU SITE	3
2)	FONCTIONNEMENT DU SITE	3
3)	ATTENTES DE LA COMMUNE SUR LA QUALITE DES PRESTATIONS	4
4)	DETAIL ET FREQUENCES DES PRESTATIONS	4
5)	JOURS ET HORAIRES D'INTERVENTION	8
6)	VACANCES SCOLAIRES	8
7)	ORGANISATION DU TRAVAIL	8
8)	ACCES AUX LOCAUX /UTILISATION DES FLUIDES	9
9)	PRODUITS ET MATERIELS	9
10)	CONSOMMABLES	9
11)	ORGANISATION SUR LE SITE	10
12)	TRAVAUX PARTICULIERS	10
13)	ASSURANCE	10
14)	VISITE PREALABLE OBLIGATOIRE	10

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les prestations de nettoyage doivent être exécutées par le prestataire.

Il est bien entendu que le titulaire du marché respectera la convention collective afférente aux métiers de la propreté.

1/ Présentation du site

Groupe scolaire Robert Doisneau - 224 Rue des Rochettes – 44440 Riaillé – ERP 5^{ème} cat. Type R

Les prestations de nettoyage concernent uniquement la partie élémentaire du groupe scolaire R.Doisneau.

Décomposition des locaux

Dénomination	Surface approximative
Sas d'entrée	7 m ²
Hall d'entrée/couloir/hall extension	107 m ²
BCD (bibliothèque)	50 m ²
Bureau de la Directrice	10 m ²
Tisanerie	10 m ²
Sanitaires enseignants	5 m ²
Salle des enseignants	62 m ²
Classe 1 + atelier	62 m ²
Classe 2 + atelier	62 m ²
Sanitaires garçons	18 m ²
Sanitaires filles	20 m ²
Classe 3	60 m ²
Classe 4	60 m ²
Atelier (classe 3 et 4)	23 m ²
Total	556 m²

(plan en annexe)

2/ Fonctionnement du site

En période scolaire y compris la journée de pré-rentrée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30.

Pendant les vacances scolaires, certains enseignants peuvent être présents à une fréquence et à un rythme non déterminé de manière fixe.

Le planning d'intervention du titulaire sera communiqué à l'équipe enseignante pour éviter au maximum les interférences.

Nombre d'élèves : 80

Nombre d'enseignants : 3

3/ Attentes de la Commune sur la qualité des prestations

Le confort :

Dans le nettoyage, le confort est apprécié à travers les facteurs suivants :

- La première impression de propreté visuelle, elle permet aux utilisateurs des sites de juger de la netteté et de la propreté qu'offre un local et ses équipements. Les locaux devront donc être visuellement irréprochables. La prestation devra supprimer les poussières, les toiles d'araignées, les traces de doigt sur les surfaces (portes, ascenseurs, murs...)
- Le titulaire doit s'efforcer de supprimer par l'utilisation appropriée, les odeurs dues aux souillures de diverses natures. Il utilisera toutes les techniques appropriées. Il ne sera pas utilisé de produits dont les odeurs risquent d'être mal tolérées.
- Le titulaire devra veiller à ce que la première impression visuelle soit la netteté.

L'hygiène :

Dans le domaine du nettoyage, l'hygiène repose sur l'assainissement aussi bien des surfaces que de l'atmosphère ambiante par le biais de l'aération des locaux entre autre. Ainsi, la prestation devra réduire la pollution à un niveau non dangereux et ne pas provoquer de pollutions nouvelles par l'usage intempestif de produits. Le titulaire devra adapter le traitement des surfaces par l'utilisation de produits conformes aux normes en vigueur.

- En période normale d'activité : utilisation d'un bactéricide-fongicide
- En période de pandémie ou d'épidémie (type : gastroentérite, grippe ou COVID...) : un bactéricide-fongicide-virucide.

4/ Détail des prestations et fréquence d'intervention

ALL D'ENTREE ET COULOIR			
Intitulé	Prestations	Fréquence	surface
Sol carrelé	Aspiration	Journalier	114 m ²
Sol carrelé	Lavage	2 fois par semaine	
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant	Journalier	
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant	Journalier	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	
BUREAU DE LA DIRECTRICE			
Intitulé	Prestations	Fréquence	surface
Sol lino	Aspiration - Lavage	1 fois par semaine	10 m ²
Bureau/chaises(3)/PC	Nettoyage		
Poubelle	Vidage – nettoyage – tri des déchets		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Etagères	Dépoussiérage		
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	

BIBLIOTHEQUE			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	1 fois par semaine	50 m ²
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Meubles / étagères	Dépoussiérage	6 semaines	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées		
TISANERIE			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Cuisine / mobilier	Nettoyage des surfaces	1 fois par semaine	10 m ²
interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage – nettoyage – tri des déchets		
Lavabo / Robinetterie	nettoyage avec un produit détartrant		
Faïence	nettoyage avec un produit désinfectant		
Sol lino	Aspiration - Lavage		
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	
SANITAIRES ADULTES			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	5 m ²
Faïence	nettoyage avec un produit désinfectant		
Lavabo / Robinetterie	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Cuvette / lunette	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Urinoir	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Miroir	Lessivage		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)		
SANITAIRES GARCONS			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	18 m ²
Faïence	nettoyage avec un produit désinfectant		
Lavabo / Robinetterie	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Cuvette / lunette	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		

Urinoir	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Miroir	Lessivage		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)		
SANITAIRES FILLES			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	20 m ²
Faïence	nettoyage avec un produit désinfectant		
Lavabo / Robinetterie	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Cuvette / lunette	nettoyage avec un produit désinfectant et détartrant		
Miroir	Lessivage		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)		
SALLE DES ENSEIGNANTS			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	1 fois par semaine	62 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Tableau	Nettoyage tableau à l'eau + remplacer la lavette		
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)		
Meubles / étagères	Dépoussiérage		
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées		
CLASSE 1 + ATELIER (utilisée en salle de réunion)			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	1 fois par semaine	62 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		

Tableau	Nettoyage tableau à l'eau + remplacer la lavette		
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)		
Meubles / étagères	Dépoussiérage		
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	
CLASSE 2 + ATELIER			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	62 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Tableau	Nettoyage tableau à l'eau + remplacer la lavette	2 fois par semaine	
Consommables	Remplacer les torchons Ravitailler papier et savon (selon besoin)	2 fois par semaine	
Meubles / étagères	Dépoussiérage	1 fois par semaine	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	
CLASSE 3			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	60 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Tableau	Nettoyage tableau à l'eau + remplacer la lavette	2 fois par semaine	
Meubles / étagères	Dépoussiérage	1 fois par semaine	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	
CLASSE 4			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	60 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Tableau	Nettoyage tableau à l'eau + remplacer la lavette	2 fois par semaine	
Meubles / étagères	Dépoussiérage	1 fois par semaine	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	

ATELIER (classe 3 et 4)			
Intitulé	Prestations	Fréquence	Surface
Sol carrelé	Aspiration - Lavage	Journalier	23 m ²
Tables	Nettoyage des plateaux		
Chaises	Nettoyage des assises et dossiers		
Interrupteurs	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poignées de porte	Nettoyage humide avec produit désinfectant		
Poubelle	Vidage et désinfection		
Consommables	Ravitainer papier et savon + remplacer les torchons	2 fois par semaine	
Meubles / étagères	Dépoussiérage	1 fois par semaine	
Mur	Enlèvement des toiles d'araignées	6 semaines	

Le nettoyage des vitres, baies vitrées et menuiseries extérieurs est exclus de la prestation.

5/ Jours et Horaires d'intervention

Les prestations indiquées à l'article 3 seront exécutées comme suit :

- Tâches journalières (sur 4 jours) : Avant 8h30 ou après 16h30.
(a titre indicatif Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Autres tâches : Du Lundi au Vendredi avant 8h30 ou après 16h30

En cas d'intervention en matinée avant l'arrivée, le titulaire devra garantir que les sols soient secs pour éviter tout risque de chute.

Les candidats fourniront un planning prévisionnel d'intervention.

En cas de jours fériés, le titulaire devra adapter son planning pour que les prestations soient réalisées.

6/ Vacances scolaires

Noël-Février/Pâques : Il n'est pas prévu de prestations pour ces vacances sauf dans le cas où le prestataire souhaite ne pas intervenir le dernier jour précédent ces vacances.

Vacances d'été : il est demandé de prévoir un nettoyage en profondeur de l'ensemble des locaux avant la rentrée scolaire de septembre.

7/ Organisation du travail

Le titulaire définit l'organisation qu'il met en place pour réaliser au mieux les prestations, notamment les moyens mis en œuvre, l'organisation générale, le fonctionnement au quotidien ainsi que l'encadrement.

Le titulaire met à disposition des agents en nombre et qualification suffisants pour assurer une exécution satisfaisante du travail.

En cas d'arrêt de travail de son personnel, le titulaire est tenu d'assurer les prestations indispensables au maintien de l'hygiène et de la sécurité.

Le titulaire du marché s'engage à appliquer les textes légaux et réglementaires en vigueur en matière de législation du travail.

Les agents œuvrant et encadrants doivent revêtir des équipements de protection individuels identifiés au nom de l'entreprise.

Un cahier de liaison sera mis en place par le titulaire pour signaler tous les désordres relatifs à la sécurité des biens et des personnes ainsi que les sanitaires bouchés, fuites d'eau, ampoules grillées, distributeurs cassés....

8/ Accès aux locaux et utilisation des fluides

La Commune confie au titulaire du marché les clés d'accès aux locaux.

En cas de perte ou de vol, le titulaire avise aussitôt la Commune des exemplaires manquants.

Ceux-ci sont remplacés et font l'objet d'un remboursement de la part du titulaire à la Commune.

En cas de résiliation ou au terme du marché, le titulaire est tenu de remettre à la Commune l'ensemble des moyens d'accès remis initialement.

Les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaires à l'exécution des prestations sont prises en charge par la Commune.

9/ Produits et matériels

Tous les produits de nettoyage et tous les matériels de nettoyage sont fournis par le titulaire :

- Tout produit présentant un danger pour la santé est strictement interdit.

Les produits utilisés doivent être non corrosifs, respectueux de l'environnement et adaptés aux surfaces à nettoyer et à entretenir.

- Le choix des produits d'entretien devra respecter certains fondamentaux en matière de développement durable comme :

- o L'utilisation de produit concentré mais facilement diluable grâce à des systèmes de pompe ou doseur, le but étant d'éviter le surdosage qui présente 3 problèmes : une dangerosité pour l'utilisateur et l'usager, une aberration écologique et un fort risque d'encrassement des surfaces nettoyées.

- o La formation du personnel à leur utilisation optimale.

- o La certification des produits via le label écovert ou ecolabel (label officiel ou équivalent – voire supérieur en matière de protection de la nature et des usagers)

- o La mise à disposition systématiquement des fiches de données de sécurité des produits utilisés, dans le local de ménage.

Les candidats préciseront dans leur offre la liste des matériels qu'ils prévoient d'utiliser.

Le matériel utilisé devra répondre au mieux aux besoins du site. Une attention particulière sur le type de matériel (ergonomie, bruit, poids...) afin de limiter le risque de TMS.

Les lavettes devront respecter un code couleur. Au minimum les lavettes roses seront réservées au nettoyage des sanitaires.

Tout dommage causé aux installations et équipements est à la charge du titulaire.

10/ Consommables

La Commune fournit les consommables tels que papier toilette, essuie-mains et savon liquide.

Le titulaire est chargé de leur réapprovisionnement :

Essuie-mains (sanitaires)	Tous les jours
Essuie-mains (ateliers classe)	2 fois par semaine
Papier toilette	Selon les besoins
Savon	Selon les besoins

11/ Organisation sur le site

La Commune met à disposition du candidat un local fermé pour ranger son matériel et stocker les produits d'entretien. Aucun matériel ou produit n'est laissé sans rangement.

Les déchets doivent être triés et déposés dans les bacs prévus à cet effet dans l'enceinte des locaux, à la fin de chaque intervention.

À l'issue de chaque intervention, le prestataire s'assurera que toutes les lumières sont éteintes et les portes fermées. Les rideaux et stores seront baissés.

L'évacuation des eaux de lavage doit être effectuée dans les vidoirs prévus à cet effet.

Il lui appartient d'avertir son personnel que l'utilisation des matériels et équipements situés dans les locaux, notamment appareils téléphoniques et photocopieurs, est interdite.

12/ Travaux particuliers

Il peut être demandé au titulaire des travaux spécifiques et particuliers (remise en état de certains sols, nettoyages ponctuels à la suite de transformations...), sans exclusivité.

Le titulaire doit être en mesure de réaliser ces opérations à la demande.

La réalisation de prestations similaires seront effectuées en application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Des nettoyages supplémentaires, liés à des situations particulières, notamment des événements imprévus, peuvent être demandés au prestataire, moyennant la remise d'une valorisation forfaitaire préalable à toute intervention.

13/ Assurance

Le titulaire devra être titulaire d'un contrat d'assurance en cours de validité, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle pourrait encourir en cas de dommages corporels et matériels causés aux tiers, à l'occasion des travaux objet du marché.

Elle devra fournir une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

14/ Visites préalables obligatoire

Les candidats devront visiter OBLIGATOIREMENT les bâtiments (vérification du mètre des surfaces et du type de revêtement) et se rendre compte de l'état de celles-ci AVANT DE REMETTRE LEUR OFFRE.

La méconnaissance des lieux, accès, locaux, hauteurs, clauses techniques ne pourra être opposable à la Commune.

Prise de rendez-vous auprès de Monsieur Frédéric FRAUDEAU 06.70.61.48.43 f.fraudeau@riaille.fr